



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN SESSION 2022

TECHNICIEN DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE EXAMEN PROFESSIONNEL

*Grégoire THOMAS, Inspecteur général de l'agriculture MASA
CGAAER, président du jury
Laurence TAVERNIER, gestionnaire de l'examen professionnel,
MASA-SG-BCEP*

Janvier 2023

PREMIÈRE PARTIE : ÉTUDE DES RÉSULTATS

1- Dispositions réglementaires

Décret n°95-370 du 6 avril 1995 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche du Ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Décret n°2017-1748 du 22 décembre 2017 modifié fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État ;

Arrêté du 2 août 2013 modifié fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement aux grades de technicien de formation et de recherche de classe supérieure et de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle du ministère chargé de l'agriculture ;

Arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'État.

Arrêté du 7 avril 2022, autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Arrêté du 27 juin 2022 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle ouvert au titre de la session 2022.

Rappel des conditions d'accès :

Peuvent faire acte de candidature les techniciens de formation et de recherche de classe supérieure ayant atteint au moins le 5ème échelon de leur grade et qui justifient d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Ces conditions requises doivent être remplies au 31 décembre 2022.

Rappel des modalités de l'épreuve :

L'examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche de classe exceptionnelle est constitué d'une épreuve orale unique comportant de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Elle consiste en un entretien avec un jury d'une durée de trente minutes visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux techniciens de formation et de recherche de classe exceptionnelle et les compétences acquises lors de son parcours

professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée, à son appréciation, de cinq à dix minutes, présentant son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et se poursuit par un échange avec le jury portant sur les compétences et aptitudes professionnelles acquises par le candidat. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Cette épreuve est notée de 0 à 20. A l'issue de l'épreuve, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a obtenu une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 sur 20.

2- Calendrier de la session 2021

Notes de service SG/SRH/SDDPRS/2022-386 en date du 17/5/2022.

Arrêté d'ouverture du 7 avril 2022 publié au JO du 8 avril 2022

Ouverture des inscriptions à partir du 1er juin 2022

Clôture des inscriptions : le 15 juillet 2022

Session d'épreuves orales (à Paris-MASA-Varenne) : du 17 au 21 octobre 2022

Proclamation des résultats sur : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/>
En date du 21 octobre 2022.

3- Etude des candidatures

Il s'agissait de la neuvième session organisée pour l'avancement au troisième grade du corps des techniciens de formation et de recherche (TFR) créé après le rattachement au nouvel espace statutaire (NES) mis en place par le décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié visé ci-dessus et la fusion de l'ancien corps des TFR de l'enseignement supérieur agricole avec le corps des techniciens des établissements publics d'enseignement technique agricole (TEPETA) et des techniciens de laboratoire, deux corps relevant de l'enseignement technique agricole.

- **36** personnes se sont préinscrites sur le site. **29** candidats ont déposé un dossier d'inscription accompagné du dossier de RAEP. **23** se sont effectivement présentés à l'épreuve orale

- **13 places** étaient à pourvoir. Le taux de pression des présents s'élève à **56,5%**.

Le nombre d'inscriptions semble en réduction par rapport aux années précédentes. La réduction du vivier de TFR susceptibles de candidater à la classe exceptionnelle s'explique par les promotions régulières annuelles à la classe exceptionnelle à la fois déjà advenues sur liste d'aptitude ou suite à la réussite de l'examen professionnel organisé durant les années précédentes. Toutefois le taux de réussite récent à l'examen professionnel de TFR sup depuis deux à trois ans devrait relancer les

effectifs du futur vivier pour l'examen professionnel TFR classe exceptionnelle dans les prochaines années.

- l'amplitude des âges se répartissait ainsi :

Entre 30 et 40	5 candidats
Entre 40 et 50	14 candidats
Entre 50 et 60	10 candidats

- Origine des candidats :

Enseignement agricole	supérieur	13
Enseignement agricole	technique	13
ANSES		1
DGER		2

- Répartition des candidats par niveau de diplôme :

Niveau 4 (BAC, BEP)	Niveau 5 (BAC1+2)	Niveau 6(BAC +3 ou 4) Licence, maîtrise, master1	Niveau 7(BAC +4 ou 5) Master2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
4	12	9	4

Parmi les 29 candidats admis à concourir à l'oral, on comptait 22 femmes et 7 hommes.

4- Admission

Les épreuves de l'examen professionnel d'accès au grade de Technicien de Formation et de Recherche de classe exceptionnelle 2022 ont été organisées en une session de 4 journées mobilisant un seul groupe d'examineurs. Elles ont eu lieu dans les locaux du Ministère -78 rue de Varenne à Paris 75007 du 17 au 21 octobre 2022.

Le jury a fixé la barre d'admission à 14/20. L'amplitude des notes attribuée par le jury était de 10,0 à 19,0. La moyenne étant à 13,86 /20.

❖ L'admission compte 13 lauréats entre 34 ans et 52 ans

Entre 30 et 40	4 Lauréats
Entre 40 et 50	5 Laureats
Entre 50 et 60	4 Lauréats

❖ Affectation des lauréats :

Enseignement supérieur agricole	7	
Enseignement technique agricole	6	

- Répartition des lauréats par niveau de diplôme :

Niveau 4 (BAC, BEP)	Niveau 5 (BAC1+2)	Niveau 6(BAC +3 ou 4) Licence, maîtrise, master1	Niveau 7(BAC +4 ou 5) Master2, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur
3	4	4	2

5 - Conclusion

On note pour cette session un nombre de lauréats et lauréates répartis de manière quasi-équivalente entre l'enseignement supérieur agricole (7) et l'enseignement technique agricole (6).

Le succès a porté sur 11 femmes et 2 hommes.

II- RAPPORT DU JURY

1- Examen des dossiers RAEP

Les membres du jury ont disposé dès la fin juillet 2022 des dossiers RAEP des candidats et ils ont pu en prendre connaissance dans de bonnes conditions de délai.

Au stade de l'examen des dossiers RAEP, le jury s'est organisé en répartissant les dossiers et en distribuant les rôles entre ses membres pour la conduite des entretiens et la prise de notes pendant l'épreuve orale. Cette organisation a permis d'identifier les candidats pour lesquels il était souhaitable qu'un membre du jury se place « en retrait » de jury car estimé trop proche du candidat. Pour chaque candidat, le président a procédé à ce stade à la désignation d'un rapporteur principal et d'un membre chargé de la prise de note pendant l'oral. Tous les membres du jury se sont fortement investis sur l'étude de l'ensemble des dossiers RAEP en préparant de nombreuses questions et d'éventuels cas pratiques en vue de l'épreuve orale.

2- Préparation et déroulement des épreuves orales

23 candidats se sont présentés à cet examen professionnel, ce qui veut dire qu'il y a eu 6 défections parmi les candidats ayant déposé un dossier RAEP.

Les épreuves orales se sont déroulées du 17 au 20 octobre 2022 dans les locaux du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire 78 rue de Varenne, Paris. 2 candidates et 1 candidat en poste dans les départements outremer ou en situation de difficulté de déplacement validée par le Bureau des concours et des examens

professionnels, ont été auditionnés à distance, ; le jury étant réuni dans une salle de visio-conférence du ministère (MASA-DGPE, 3 rue Barbet de Jouy). Un surveillant local (DAAF ; DRAAF) dûment mandaté, assistait à ces entretiens en appui et contrôle administratif de chaque candidat-candidate. Ces entretiens par visioconférence se sont très bien déroulés et n'ont pas lésé les candidates-candidat qui l'ont exprimé ainsi.

Le cadre de l'examen établi par l'arrêté du 2 août 2013 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement aux grades de TFR de classe exceptionnelle a été respecté.

Les candidats ont tous été reçus pour un entretien d'une durée de 30 minutes, entamé par un exposé de présentation du dossier RAEP de 5 à 10 minutes selon leur choix. Le recours à un support d'exposé oral n'était pas autorisé. Aucun incident ni retard n'a été déploré au cours de ces entretiens.

3- Modalités d'appréciation et de sélection

La richesse des questionnements préparés au moment de l'étude des dossiers RAEP ou générés spontanément à l'écoute des candidats a permis au jury d'évaluer les candidats en recourant peu aux « mises en situations » théoriques. Elles ont parfois été utilisées pour amener les candidats à illustrer concrètement et aider le candidat à valoriser une compétence affichée de façon théorique dans l'exercice de leurs fonctions.

Les questions et discussions entretenues avec chaque candidat ont porté sur l'appréciation de :

- La technicité (connaissances et compétences professionnelles) ;
- L'insertion dans la communauté de travail, du périmètre d'intervention et de compréhension de l'environnement professionnel ;
- Les engagements et investissements : prise de responsabilité, initiatives, prise de recul ;
- Les aptitudes et potentiels : évolutions et trajectoires de carrière et de parcours ; projection ultérieure, initiatives.

La répartition des rôles dans le jury avec un membre rapporteur, plus particulièrement chargé d'entamer la discussion dès la fin de l'exposé, ainsi que la désignation pour chaque entretien d'un membre se consacrant à la prise de note ont grandement facilité les travaux d'évaluation du jury après chaque entretien et la délibération finale, à l'issue des oraux.

- Harmonisation des évaluations

Les membres du jury ont pu disposer d'environ 15 minutes entre chaque candidat pour un échange portant sur l'évaluation du candidat venant de terminer son entretien et pour préparer l'examen du candidat suivant. A la fin de chaque demie-journée, le jury d'examinatrices a passé en revue, comme point d'étape, les évaluations des candidats accueillis. L'opinion des membres du jury a remarquablement convergé tout au long de la session.

Une excellente entente entre les membres du jury et des échanges de qualité a favorisé le bon déroulement de l'ensemble de l'examen.

Les outils d'évaluation proposés et préparés collégialement au sein du jury lors de la formation ont été jugés très satisfaisants à l'usage. A cet égard, compte tenu du constat général d'une bonne maîtrise des compétences techniques (technicité), il a pu être confirmé que le jury consacre peu de temps à évaluer ce critère pour consacrer davantage de questions et d'échanges aux autres compétences attendues d'un TFR de classe exceptionnelle (notamment la perception d'une prise de recul globale par rapport à son activité et son environnement de travail, la prise de responsabilités, l'expression et l'analyse de perspectives d'évolution ..).

La diversité des métiers et des environnements de travail est apparue comme un point particulier d'attention pour évaluer comparativement des candidats spécialisés dans des métiers très différents exercés dans des univers professionnels variés. A cet égard, la composition équilibrée du groupe d'examineurs établie par le Bureau des concours et des examens professionnels ainsi que l'expérience acquise précédemment par les membres du jury ont permis d'assurer une évaluation complète, équitable et équilibrée.

4- Observations et recommandations

- Niveau des candidats

Le niveau général des candidats a été estimé bon. Les connaissances et compétences techniques « cœur de métier » sont généralement très bien maîtrisées. Les compétences sont assez homogènes dans les registres d'évaluation allant de la maîtrise des outils et techniques aux compétences de réalisation. Le niveau des candidats est également bon à assez bon en ce qui concerne l'explicitation de l'insertion dans leur communauté de travail et la compréhension et perception de leur périmètre d'intervention.

En revanche, la démonstration et la mise en valeur des engagements et investissements personnels (notamment la prise de responsabilité, le degré d'autonomie et de force de proposition dans leur environnement) a paru beaucoup plus inégal parmi les candidats rencontrés. Certains candidats restent très théoriques à cet égard et n'arrivent pas à illustrer et valoriser concrètement leurs prises de responsabilité ni le niveau et l'ampleur de ces responsabilités. Certains candidats manquent singulièrement de curiosité par rapport à leur environnement de travail, même de proximité, et d'implication dans des activités transversales dans leur établissement.

De même, l'expression de leurs aptitudes et potentiels, la capacité à se projeter dans un parcours, dans des perspectives professionnelles de court ou moyen terme ont paru les points les plus difficiles à exprimer ou démontrer. L'expression de la volonté de se présenter à cet examen professionnel ne peut pas constituer en soi une perspective professionnelle. Il est conseillé aux futurs candidats de travailler ces points ci-dessus, de les identifier, de les définir et de les illustrer en situation concrète, pour mieux les valoriser dans le dossier écrit RAEP et les mettre en avant dans leur exposé de présentation.

En deçà des 13 candidats admis cette année à la classe exceptionnelle, le jury a identifié 5 à 6 candidats notés entre 12/20 et 13/20 présentant les compétences et aptitudes pour accéder à ce niveau à l'avenir. Toutefois, il a relevé chez ces candidats encore des faiblesses qui nécessitent des efforts de leur part pour parvenir au niveau des lauréats de cette session d'examen professionnel. Une demie douzaine de candidats a réalisé en revanche une prestation assez moyenne qui les place encore assez loin du niveau requis à cet examen pour être admis au grade exceptionnel (en particulier nécessitant de travailler la valorisation et la démonstration de leurs compétences acquises transversales, leur capacité à se projeter et à prendre du recul par rapport à leur propre activité et leur environnement professionnel, développer des engagements plus transversaux, en terme d'autonomie, de prise de responsabilités.

Leurs projets professionnels sont insuffisamment définis et manquent de vision et de concret à moyen et long terme. Ces candidats considèrent souvent qu'un projet professionnel se limite à un simple désir d'avancement et à une simple évolution statutaire.

Un certain nombre des candidats se représentait à cet examen professionnel. Le jury a relevé de réels progrès chez ces candidats déjà présents antérieurement, et pour certains, ils ont réussi, cette année, l'examen professionnel. Ce constat est encourageant et doit inciter à persévérer ceux et celles qui n'ont pas été admis et qui se situent proches de la barre.

- Expression orale et gestion du stress

Dans l'ensemble, l'expression orale a été bonne. Malgré un stress bien réel chez certain.e.s candidat.e.s, chacun a mené son exposé à son terme. Les présentations étaient assez bien préparées dans l'ensemble avec des exposés assurés dans les temps. Certains candidats avaient toutefois beaucoup répété en apprenant leur texte par cœur, au risque d'une présentation trop mécanique et artificielle, voire de trous de mémoire durant leur prestation.

Le jury déplore toutefois que certains candidats se contentent de faire une présentation chronologique de leur parcours professionnel qui reprend le dossier RAEP point par point sans réellement mettre l'accent et valoriser les *compétences* et *capacités* que ce parcours leur a permis d'acquérir. Le jury encourage les candidats à faire preuve de plus d'originalité dans leur présentation (présentation par compétences, par cycles d'activités, etc...) et à rester avant tout eux-mêmes, aussi naturels que possible lors de l'entretien, et en se détachant du dossier RAEP.

Sur le fond, dans la discussion et les questions, le jury relève que les candidats ont souvent des difficultés à présenter clairement leur établissement et leur positionnement dans la structure, bien qu'ils le connaissent. De même, la capacité de travail en équipe est peu mise en évidence lors des présentations ; ce dernier point doit être cependant relativisé car il dépend largement de l'organisation du travail générale et des marges de manœuvre laissées à l'agent-candidat dans son service. Ce défaut, assez récurrent dans les examens de TFR ex (comme sup), pourrait être atténué par un meilleur accompagnement de l'encadrement managérial lors de la préparation du dossier RAEP en réalisant une lecture commune de façon à mieux exprimer la contextualisation de l'emploi occupé.

En termes de posture à l'oral et de dialogue avec le jury, certains candidats n'ont pas pu exprimer leur potentiel réel car ils n'avaient pas complètement évacué le stress de l'expression orale, malgré la bienveillance systématique du jury. Si le petit temps de présentation était pour la quasi-totalité bien préparé au préalable (sans doute devant des tiers et collègues) pour s'éviter le stress, les candidats connaissant leurs difficultés à l'oral devraient surtout davantage se préparer au jeu des questions-réponses par des à-blancs, à la fois pour balayer les questions auxquelles ils peuvent s'attendre et préparer de meilleures formulations plus assurées, de façon à mieux mettre en valeur leurs acquis, avoir en mémoire des illustrations de leurs responsabilités exercées, de leurs investissements transversaux.

Globalement, l'attitude et la posture des candidats durant l'épreuve étaient pour la plupart remarquables d'implication et de bonne volonté, même si parfois trop réservée du fait du stress. Le jury n'a pas, cette année noté d'attitude trop désinvolte qui porte préjudice aux candidats pour démontrer leurs capacités d'implication et de responsabilité.

- **Dossiers RAEP**

Même si l'on constate une qualité globale en progrès en 2022, les consignes imposées pour la rédaction des dossiers RAEP ne sont pas toujours respectées. Subsistent dans certains dossiers une orthographe défailante (par manque de relecture), des organigrammes peu explicites sur le positionnement du candidat (et surtout souvent trop limité au service direct), des annexes-fleuves peu synthétiques et non exploitables et lassantes pour le lecteur qui n'en a pas les clés de lecture. Nombreux sont les candidats à ne pas évoquer leurs compétences acquises au regard de telle ou telle activité, leur *projet professionnel*, ou tout au moins à mal l'explicitier déjà à l'écrit.

Bien que le dossier RAEP ne soit pas évalué pour cette épreuve, les candidats sont appelés à plus de rigueur et de synthèse dans la construction et la rédaction de leur dossier car un bon dossier ne peut que les valoriser. Il leur est conseillé de relire (et faire relire) leurs dossiers pour effectuer les corrections formelles, de synthétiser et prioriser missions et activités plus clairement, d'illustrer concrètement leurs expériences en évitant les formulations « toutes faites », et surtout évoquer clairement les activités et engagements transversaux conduits dans leurs établissements. Il leur faut soigner la rédaction de la partie "Acquis de l'expérience professionnelle au service de votre projet professionnel" et en particulier pour mettre en perspective leur trajectoire et leur projet professionnels.

Nb : les annexes de type contrats de travail, attestations de formation, alourdissent inutilement le dossier.

5- Conditions d'organisation

Les conditions d'accueil au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, rue de Varenne, ont été satisfaisantes (y compris pour les quelques séquences en visioconférences). En dépit de quelques travaux environnants, les membres du jury estiment avoir pu travailler dans des conditions d'examen tout à fait satisfaisantes et surtout équitables pour tous les candidats. Aucun signalement de

difficultés matérielles n'a été déclaré par les candidats, tous équitablement invités à s'exprimer sur ces points avant la fin de leur temps d'épreuve.

Le rythme d'audition des candidats a été très soutenable, compte tenu de l'étalement sur 4 journées des 23 candidats.

Conclusion

Cet examen professionnel d'accès à la classe exceptionnelle du grade de technicien de formation et de recherche, session 2022, organisé du 17 au 20 octobre 2022 à Paris, s'est bien déroulé.

Le bureau des concours et des examens professionnels en a parfaitement géré l'organisation et le bon déroulement. La séquence de formation préalable des membres du jury a permis de disposer de références et d'outils partagés qui se sont montrés très satisfaisants à l'usage ainsi que de renforcer la cohésion..

Les membres du jury, pour une grande partie déjà présente dans d'autres sessions antérieurement, ont été très impliqués et mobilisés dans leur rôle d'évaluateurs et dans un collectif cohérent et engagé. Ils portent de nouveau un avis très positif sur cette expérience et sont enclins à la renouveler.

Cet examen a été jugé de très bon niveau ; le jury encourage les candidats non retenus mais bien évalués à renouveler leurs candidatures à l'avenir en tenant compte des remarques générales formulées dans le présent rapport.

Le jury remercie le Bureau des Concours et des examens professionnels pour l'organisation tout au long des phases de cette session ainsi que pour son interaction permanente et son appui durant l'ensemble du déroulement général.

Paris, le 5 janvier 2023

Le président du jury
Pr. Grégoire THOMAS
Inspecteur général de l'Agriculture